



Supplement familial cumulable avec le rmi?

Par **jenna69**, le **18/03/2009** à **07:59**

Bonjour, j'ai perçue durant environ 4 ans un supplement familial de la mairie, le pere de mes enfants y est employé. Etant rmiste, j'ai du rembourser un indu, car la caf estime que c'est une pension alimentaire donc deductible du rmi. Les impôts calculent comme si c'était un salaire car bulletin de salaire et la mairie considère cela comme un supplement et non une pension. Qui a raison et suis-je en droit de réclamer le remboursement qui m'a été demandé..Merci

Par **Visiteur**, le **18/03/2009** à **08:17**

bonjour, rnrnvous vivez avec le père de vos enfants ?

Par **jenna69**, le **18/03/2009** à **08:28**

Non je ne vis pas avec lui..Il est avec une femme et a deux enfants. D'ailleurs ils ne sont pas déclarés ensemble et elle bénéficie depuis plusieurs années de api et ensuite rmi.....

Par **Visiteur**, le **18/03/2009** à **21:12**

si vous ne vivez pas avec lui et que vous percevez une somme, celle-ci devait être déclarée à la caf.. rnrnormal donc que la caf en prenne compte dans vos ressources. rnrnvous receviez

cette somme directement de la mairie ?

Par **jenna69**, le **19/03/2009 à 07:48**

Cette somme est déclarée a la caf, aux impots, ect...mais pourquoi la deduire du rmi comme si c'etait une pension alimentaire ce qui n'est pas le cas?!
Quelqu'un qui va travailler 2 jours dans le mois, son rmi ne sera pas deduit des deux jours de travail?

Par **Visiteur**, le **19/03/2009 à 08:14**

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11904.xhtml>
copié collé
:R[citation]ressources prises en compte pour le calcul du RMI :
- es indemnités journalières en espèces de sécurité sociale pour maladie, accident de travail,
- les allocations de chômage,
- les retraites, pensions et rentes,
- les prestations familiales,
- l'allocation aux adultes handicapés,
- les revenus issus de biens mobiliers et immobiliers et de capitaux,
- et, pour une valeur forfaitaire, les revenus d'activité ou de stages.
[/citation]
donc votre supplément familial vient bien en deduction du calcul du rmi...

Par **jenna69**, le **19/03/2009 à 10:24**

Ok merci.....Bizaremment les administrations ne sont pas d'accord entre elles..